

Le séminaire d'été

1967-1968 : l'Acte analytique. Un nouveau signifiant

L'être de l'analyste en effet est en action
même dans son silence, et c'est à l'étiage
de la vérité qui le soutient, que le sujet proférera sa parole.
(Variantes de la cure-type)

V. Nusinovici

L'acte analytique est assurément un signifiant fondamental de la psychanalyse lacanienne. Est-il devenu un concept, ce qui était, semble-t-il, la visée de Lacan ? Cela pourra être discuté.

Lacan a choisi de l'introduire après avoir développé la logique de l'aliénation et engagé celle de la jouissance⁽¹⁾. Ensuite après la Proposition d'octobre, il en fait le titre de son séminaire de l'année.

20 Il est vraisemblable qu'il soit apparu à certains comme une contradiction dans les termes, personne n'ayant parlé d'acte à propos de celui à qui sa fonction interdit d'agir. La contradiction bien sûr n'est qu'apparente. L'acte analytique n'est pas l'agir. L'agir en est la négation comme le rappelle l'exemple canonique du cas de Kris.

Il faut prendre en compte un troisième signifiant, celui de l'action. Lacan distingue action et acte. Jusqu'alors il a parlé, et souvent, de l'action de l'analyste⁽²⁾. Le terme désignant les effets que produit l'analyste. Car il a à produire des effets. Il n'est pas un miroir, même si la comparaison est de Freud.

L'introduction du signifiant acte, retardée par rapport à celle du signifiant action, permet à Lacan de réarticuler sa réponse à la question la plus fondamentale : qu'est ce qui soutient, qui permet, le processus de la cure ?

Le transfert, on l'admet généralement, est en puissance, il préexiste à l'entrée dans la cure. Mais comment s'actualise-t-il, si l'on tient que ce qui a été nommé « situation analytique » ou « setting » n'y suffit pas ? Et à l'autre bout, que vaut la solution classique selon laquelle l'analyste s'applique à constituer une névrose de transfert qui serait promise à la dissolution ?

Le transfert ne se noue ni ne se dénoue spontanément. Il y faut ce que Lacan nomme l'acte analytique et qui est le cœur de l'action analytique. On peut d'ailleurs repérer après-coup que la place du nouveau signifiant était déjà marquée au temps où Lacan parlait du « non-agir positif » de l'analyste⁽³⁾ ou de son action (comme dans la citation ici mise en exergue).

S'il y a une contradiction, une « antinomie interne » comme il le dit, elle est en ce point : l'acte peut-il conditionner à la fois l'entrée dans l'analyse et la fin de celle-ci ? Le séminaire développe les implications structurales de cette question. Il le fait par les voies de la topologie et de la logique, ce qui a, entre autres, cet avantage que l'acte apparaît comme une exigence de la structure et non comme une prescription surmoïque.

Le terme d'acte résonnait sans doute différemment aux oreilles des auditeurs selon qu'ils étaient psychanalystes, intellectuels curieux, normaliens ou étudiants plus ou moins révolutionnaires du Quartier latin. En commençant par

évoquer l'acte médical et l'acte notarié, Lacan les prend probablement, les uns comme les autres, à contre-pied. Difficile alors de se gargariser avec le signifiant acte.

La discrétion de ses références explicites sur un thème aussi connoté philosophiquement est remarquable. La grande tradition philosophique qui lie l'acte à l'être est subvertie en silence. Avec les logiciens en revanche, Lacan débat publiquement, sans craindre d'hésiter, de buter ou d'inventer.

Il n'y a pas de raison de penser que nous résistons moins au séminaire que les auditeurs de l'époque. La question reste la même : celle de notre façon de nous en servir, pour qu'il fasse acte pour nous.

1 Logique du fantasme 8 mars 1967

2 Fonction et champ..., Variantes de la cure-type, Direction de la cure.

3 Intervention sur le transfert